

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du jeudi 14 avril 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 18/03/2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 15

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Sylvain RIVIER, Chantal ROLLAND, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Représentés: Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Alda PENALA

Excusés:

Absents:

Objet: ajustement plan de financement CIRCUIT PÉDESTRE - DE_2022_817

A la suite de la délibération n°2021-772 du 25 octobre 2021 actant la demande de financement pour la création d'un CIRCUIT PEDESTRE, et au regard :

- de l'opportunité de financement du FEADER à hauteur de 64%,
- de la suppression de l'enveloppe parlementaire

Madame le Maire expose aux élus les ajustements nécessaires au plan de financement de l'opération.

Ayant oui l'exposé, après délibération le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la demande de subvention
- **DIT** que les crédits seront ouverts au budget 2022 de la commune
- **AUTORISE** Madame le Maire pour solliciter les meilleurs financements selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT CIRCUIT PÉDESTRE		
<i>Organismes</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Montant</i>
Conseil départemental de l'Aude	16 %	6 164.53 €
		Dont 3 437.67 € alloués au projet
FEADER	64 %	13 750.69 €
Autofinancement	20 %	4 297.09 €
MONTANT HT DU PROJET		21 485.45 €

- **SOLLICITE** du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 6 164.53 €
- **SOLLICITE** de l'Europe une subvention de 13 750.69 €

Pour: 15 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le jeudi 28 avril 2022

Madame le Maire
Béatrice BORT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'BB' with a flourish extending to the right.